

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE, **LE MARDI 18 JANVIER 2022**, À 19 H 00, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FÛT TRANSMIS LE VENDREDI LE 14 JANVIER 2022.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan, E. Tedford, T. Stainforth et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers P. Bissonnette, B. Cowan, E. Stork et B. Tremblay formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Tim Thomas.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Caroline Thibault, directrice du service des affaires juridiques et greffière, sont également présents.

2022-005 APPROBATION – ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'approuver l'ordre du jour ayant été dressé en ce qui concerne la présente séance, avec la modification suivante :

- Le retrait de la propriété sise au 12, avenue Waverley à l'item 10.25.

2022-006 APPROBATION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2021

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2021.

2022-007 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU COMITÉ CONSULTATIF EN ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU 17 MAI, 19 AVRIL, 30 AOÛT ET 22 SEPTEMBRE 2021

Les versions françaises et les versions anglaises des procès-verbaux des réunions du comité consultatif en environnement et développement durable du 17 mai, 19 avril, 30 août et 22 septembre 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-008 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DE POINTE-CLAIRE DU 25 NOVEMBRE 2021

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de la bibliothèque publique de Pointe-Claire du 25 novembre 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-009 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL DU 24 NOVEMBRE 2021

La version française et la version anglaise du procès-verbal de la réunion du comité consultatif de Stewart Hall du 24 novembre 2021 sont déposées et les membres du conseil en prennent acte.

2022-010 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions sont adressées aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées concernant les sujets suivants :

Giovanni Michaud :

- Le stationnement de rue pendant la saison hivernale.

Gregory Frechette :

- Les problèmes de qualité d'eau, notamment dans le secteur de Cedar Park.

Susan Daley :

- Le bruit provenant d'un chantier de construction.

Paul Kagan :

- L'amélioration de la sécurité des piétons traversant l'autoroute 40 par le boulevard Saint-Jean ;
- La programmation des boutons de passages piétonniers des feux de circulation.

Norberto Majilis :

- L'incorporation de véhicules électriques dans la flotte de véhicule de la ville ;
- Le comité de démolition de la ville.

Sean Berry :

- Le comité consultatif en environnement et développement durable ;
- L'item 10.16 et les véhicules électriques.

David D'Arienzo :

- L'achat et la sauvegarde de la forêt naturelle par la ville.

Alison King :

- L'éclairage des rues ;
- L'utilisation d'asphalte et de ciment dans les espaces verts.

Tracy McBean :

- Le changement de nom d'un parc en l'honneur de la première mairesse de Pointe-Claire, Mme Olive Urquhart.

Alysia Quirke :

- Un parc à chiens dans le Village de Pointe-Claire.

Katherine Marcotte :

- L'intersection du boulevard Hymus et l'avenue Hastings.

David Webb :

- La Forêt Fairview ;
- La restauration du moulin.

Donna Cameron :

- Le projet « Le Charlebois » et le conflit d'intérêts de 2 membres du conseil ;
- L'item 10.01 de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2021 et le raisonnement derrière chaque vote en faveur de la confirmation de la décision du comité de démolition.

Paul Atkinson :

- Le projet de développement par Sotramont (Quartier Greenwich) et les mesures de protection de la vie privée des résidents d'Alston.

Normand Lapointe :

- Les items 10.03 et 10.17.

Ralph Stocek :

- La préservation et la restauration des espaces verts ;
- La Forêt Fairview.

Lois Butler :

- L'achat par la ville de la propriété connue sous le nom de « Metro Garage » dans le Village de Pointe-Claire ;
- Entrevue donnée par le maire et l'utilisation d'un terme péjoratif.

Geneviève Lussier :

- La Forêt Fairview ;
- Consultation pour le plan d'urbanisme de la ville.

Susan Weaver :

- Le Journal de Pointe-Claire et la Société pour la Sauvegarde du Patrimoine de Pointe-Claire ;
- Le changement de nom d'un parc en l'honneur de la première mairesse de Pointe-Claire, Mme Olive Urquhart.

Brigitte Watson :

- La Forêt Fairview ;
- Foyers à bois intérieurs.

Linda De Witt :

- Les items 30.01 et 30.06.

Robert Snowdon :

- Le Village de Pointe-Claire.

Andrew Swidzinski :

- Le projet de développement « Le Charlebois ».

Sue Stacho :

- La Forêt Fairview.

Robert Nag :

- La condition des chaussées à proximité de l'artère principale du boulevard Saint-Jean.

Johanne Tasse :

- La limite de vitesse de l'autoroute 20 et les détecteurs de vitesse mobiles.

David Leonardo :

- Le comité sur la diversité et l'inclusion sociale et la publication des avis publics de la ville.

- 2022-011** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE, DES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET DES TARIFS EXIGIBLES POUR LA FOURNITURE DE L'EAU, POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022
- Monsieur le conseiller Bissonnette dépose un projet de règlement décrétant l'imposition de la taxe foncière générale, des compensations pour services municipaux et des tarifs exigibles pour la fourniture de l'eau, pour l'exercice financier 2022 ;
- Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.
- 2022-012** AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION – PROJET DE RÈGLEMENT POURVOYANT À L'ADOPTION D'UN CODE D'ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE RÉVISÉ POUR LES ÉLUS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE
- Monsieur le conseiller Bissonnette présente un projet de règlement pourvoyant à l'adoption d'un code d'éthique et déontologie révisé pour les élus de la Ville de Pointe-Claire ;
- Monsieur le conseiller Bissonnette donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.
- 2022-013** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA18 À MÊME LA ZONE RE27 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- Madame la conseillère Tedford dépose un projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa18 à même la zone Re27 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public ;
- Madame la conseillère Tedford donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.
- 2022-014** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA16 À MÊME LA ZONE RE19 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- Madame la conseillère Tedford dépose un projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa16 à même la zone Re19 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public ;
- Madame la conseillère Tedford donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.
- 2022-015** AVIS DE MOTION ET DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA39 À MÊME LA ZONE RF4 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- Madame la conseillère Tedford dépose un projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa39 à même la zone Rf4 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public ;
- Madame la conseillère Tedford donne également avis que ce règlement sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure du conseil.

- 2022-016** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA18 À MÊME LA ZONE RE27 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa18 à même la zone Re27 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.
- 2022-017** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA16 À MÊME LA ZONE RE19 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa16 à même la zone Re19 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.
- 2022-018** ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE, SOIT LA ZONE PA39 À MÊME LA ZONE RF4 AFIN D'Y AUTORISER LES USAGES SOUS L'ÉGIDE D'UN CORPS PUBLIC
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le règlement de zonage PC-2775 afin de créer une nouvelle zone, soit la zone Pa39 à même la zone Rf4 afin d'y autoriser les usages sous l'égide d'un corps public.
- 2022-019** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 3 135 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX DEVANT ÊTRE EXÉCUTÉS SUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 3 135 000 \$ pour divers travaux devant être exécutés sur les bâtiments municipaux, et ce, sur une période de vingt (20) ans.
- 2022-020** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 715 000 \$ POUR DES TRAVAUX DANS LES PARCS, ESPACES VERTS, BERGES, PISTES CYCLABLES ET PLATEAUX SPORTIFS
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 715 000 \$ pour des travaux dans les parcs, espaces verts, berges, pistes cyclables et plateaux sportifs, et ce, sur une période de vingt (20) ans.
- 2022-021** ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 750 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONVERSION AU DEL DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 750 000 \$ pour les travaux de conversion au DEL de l'éclairage routier, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-022 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 5 195 000 \$ POUR DIVERS TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES EN DIVERS ENDROITS DU SECTEUR RÉSIDENTIEL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 5 195 000 \$ pour divers travaux d'infrastructures municipales en divers endroits du secteur résidentiel, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-023 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 2 810 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION COMPLÈTE DE LA PARTIE SUD DE L'AVENUE DE WINDWARD CRESCENT

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 2 810 000 \$ pour les travaux de reconstruction complète de la partie sud de l'avenue de Windward Crescent, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-024 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 750 000 \$ POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN STATIONNEMENT LONGEANT LE BÂTIMENT DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 750 000 \$ pour les travaux d'aménagement d'un stationnement longeant le bâtiment des travaux publics, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-025 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 800 000 \$ POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION D'AQUEDUC ET DE RÉFECTION DE CHAUSSÉES DANS L'AVENUE BANCROFT DANS LE SECTEUR INDUSTRIEL

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 800 000 \$ pour des travaux de réhabilitation d'aqueduc et de réfection de chaussées dans l'avenue Bancroft dans le secteur industriel, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-026 ADOPTION – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME ET UNE DÉPENSE EN IMMOBILISATIONS DE 1 800 000 \$ POUR LE REMPLACEMENT DE LA FLOTTE DE VÉHICULES ET ÉQUIPEMENTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'adopter un règlement décrétant un emprunt à long terme et une dépense en immobilisations de 1 800 000 \$ pour le remplacement de la flotte de véhicules et équipements, et ce, sur une période de vingt (20) ans.

2022-027 REFUS – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement DE refuser une demande de modification du règlement de zonage PC-2775 en faveur des lots 6 377 972 et 6 377 973 (boulevard Hymus) dans le but de diminuer le facteur de densité nette applicable à la zone Re34 afin de permettre une augmentation du nombre de logements pouvant être construits.

- 2022-028** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 214, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 214, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore la construction d'un accès véhiculaire d'une largeur de 10,2m plutôt que le maximum permis de 6,1m.
- 2022-029** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 14, AVENUE FIFTH
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 14, avenue Fifth, un cabanon ayant :
- a) Une superficie de 30,1m² plutôt que le maximum permis de 25,5m² ;
 - b) Une hauteur de 4,04m plutôt que le maximum permis de 3,7m
- 2022-030** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 117, AVENUE GRASSMERE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 117, avenue Grassmere que la largeur de la résidence unifamiliale soit de 16,5m plutôt que le maximum permis de 16m.
- 2022-031** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 2800, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 2800, Autoroute Transcanadienne :
- a) L'installation d'un appentis de mécanique sur le toit de la future extension d'une hauteur de 5,9m plutôt que la hauteur maximale permise de 4m ;
 - b) L'installation d'équipements mécaniques (29 unités) sur le toit de la future extension d'une hauteur de 5,9m plutôt que la hauteur maximale permise de 3m.
- 2022-032** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 6701-6901, AUTOROUTE TRANSCANADIENNE (BLOC X – AILE OUEST)
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 6701-6901, Autoroute Transcanadienne (Bloc X – aile ouest) l'installation d'une troisième enseigne là où seulement deux enseignes sont permises.
- 2022-033** OCTROI – DÉROGATION MINEURE – 116, AVENUE WESTCLIFFE
- RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement
D'octroyer une demande de dérogation mineure pour permettre au 116, avenue Westcliffe un perron ayant :
- a) Une superficie de 7,52m² plutôt que le maximum permis de 5,10m² ;
 - b) Un empiètement dans la marge de recul avant de 2,45m plutôt que le maximum permis de 1,6m ;
 - c) Une superficie d'empiètement dans la marge de recul avant de 6,53m² plutôt que le maximum permis de 6m².

2022-034

APPROBATION – PIIA – 246, BOULEVARD HYMUS

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 246, boulevard Hymus exige que, préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 7 décembre.

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants reçus au service d'urbanisme les 22 octobre 2021 et 17 juillet 2020 :

- A1_Hymus pavillon 21-09-17_2021-10-22
- Élévations_2021-10-22
- Plan d'implantation_2020-07-17

et ce, relativement au bâtiment accessoire au 246 Hymus, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

À LA CONDITION QUE : Le bâtiment accessoire doit être recouvert d'un toit vert ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complété les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze (12) mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 000 \$ auprès du Service de l'urbanisme, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2022-035

APPROBATION – PIIA

ATTENDU QUE le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel sont assujetties les propriétés qui suivent, exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 13 décembre 2021 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,

Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les plans et les documents associés aux projets suivants :

Adresse	Projet d'aménagement	Garantie financière
17, Place de la Triade	Changement du concept extérieur au 3 ^e étage	- \$
25, avenue Bayview	Construction sur un lot vacant	8 460 \$
6, avenue Hornell	Remplacement du toit	1 000 \$
6, Terrasse Armand	Construction d'un véranda	1 000 \$
44, avenue de la Pointe-Claire	Rénovations extérieures et extension	2 000 \$
164, avenue Coolbreeze	Rénovations extérieures et extension	5 000 \$
204, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore	Rénovations extérieures	5 000 \$

et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux plans approuvés; ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin d'assurer la réalisation des travaux conformément aux plans approuvés et dans les délais prescrits.

D'indiquer que les requérants devront produire, avant l'émission du permis, une garantie financière au montant indiqué aux plans approuvés, afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis, et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2022-036 DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE 2021 AU 6 JANVIER 2022 ET LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 30 NOVEMBRE 2021 AU 6 JANVIER 2022

La Liste des amendements budgétaires pour la période du 30 novembre 2021 au 6 janvier 2022 et le registre des chèques pour la période du 30 novembre 2021 au 6 janvier 2022 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2022-037 AUTORISATION – SOUPER GASTRONOMIQUE À DOMICILE AU PROFIT DE LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS TERESA-DELLAR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'autoriser le maire ainsi que sa conjointe à représenter la Ville de Pointe-Claire au souper gastronomique à domicile au profit de la résidence de soins palliatifs Teresa-Dellar qui aura lieu le vendredi 11 février 2022 ;

D'autoriser le remboursement des frais encourus à cette activité conformément à la politique en vigueur ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-111-00-311, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16971 émis le 21 décembre 2021.

2022-038 AUTORISATION – DONATION D'UN ABONNEMENT DE PAGAYAGE LIBRE FAMILIALE POUR L'ENCAN SILENCIEUX VIRTUEL DE LA RÉSIDENCE DE SOINS PALLIATIFS DE L'OUEST-DE-L'ÎLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'autoriser la donation d'un abonnement de pagayage libre familiale pour l'encan silencieux virtuel de la résidence de soins palliatifs de l'Ouest-de-l'Île.

2022-039 NOMINATION – VICE-PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement DE nommer Madame Karen Oljemark comme vice-président du conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire pour un mandat de deux ans, et ce, conformément aux règlements du Club de canoë kayak de Pointe-Claire.

2022-040 NOMINATION ET RENOUELEMENT – MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE CANOË KAYAK DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement DE nommer Madame Julie Brisson comme membre du conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire pour un terme de trois ans à compter du 19 janvier 2022 ;

DE nommer Monsieur David McLaughlan comme membre du conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire pour un terme de trois ans à compter du 19 janvier 2022 ; et

DE renouveler le mandat de Monsieur Robert Royal comme membre du conseil d'administration du Club de canoë kayak de Pointe-Claire pour une période de trois ans à partir du 19 janvier 2022.

2022-041 RENOUVELLEMENT – MANDATS DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF DE STEWART HALL

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement DE renouveler les mandats de Monsieur Cameron Tilson et mesdames Joan Mullen et Lyne Perrier comme membres du comité consultatif de Stewart Hall pour des termes de trois ans, soit du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2024.

2022-042 AUTORISATION – TRANSMISSION D'UNE DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DANS LE CADRE DU PROJET DE CONVERSION DE L'ÉCLAIRAGE ROUTIER AU DEL

Afin que le *Ministère des Transports* puisse poursuivre le traitement d'une demande en matière de voirie de la Ville de Pointe-Claire quant à l'installation de luminaires au DEL sur des routes du *Ministère des Transports* sur le territoire de la ville ;

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'autoriser la transmission d'une demande au Ministère des transports dans le cadre du projet de conversion de l'éclairage routier au DEL ;

QUE la municipalité reconnait qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au Ministère ;

QUE la municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente ;

QUE la municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

2022-043 AUTORISATION – ACCÈS À MON DOSSIER À REVENU QUÉBEC POUR LE COMPTE DE LA VILLE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par madame la conseillère Tedford, et unanimement D'ajouter les trois personnes suivantes à la liste des représentants autorisés auprès de Revenu Québec pour la ville de Pointe-Claire et leur permettre de pouvoir effectuer les actions énumérées ici-bas auprès de Revenu Québec pour la Ville de Pointe-Claire (N.E.Q.:8831858293 et No identification: 1211515801) :

- Julie Robinson, Directrice adjointe, service des finances, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 385 ;
- Simon Chrétien, Gestionnaire, rémunération et avantages sociaux, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 037,
- Asmine Jeanty, Agent comptable, dont les trois derniers chiffres du NAS sont 217.

La Ville de Pointe-Claire autorise les personnes nommées ici-haut à inscrire l'entreprise à *Mon dossier* et à gérer le dossier de l'entreprise après son inscription.

De plus, ces personnes seront autorisées à:

- Agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les représentants autorisés;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire aux fichiers de Revenu Québec;
- Signer une autorisation ou une procuration au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, y renoncer ou la révoquer, selon le cas;
- Effectuer l'inscription de la Ville de Pointe-Claire à *Mon dossier* pour les entreprises;
- Consulter le dossier de la Ville de Pointe-Claire et agir au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire, conformément aux conditions d'utilisation de *Mon dossier* pour les entreprises;

Ceci inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que ce dernier détient au sujet de la Ville de Pointe-Claire pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la

Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec lui par téléphone, en personne, par écrit ou au moyen des services en lignes.

- Effectuer des actions au nom et pour le compte de la Ville de Pointe-Claire dans le cadre de l'utilisation de ces services, notamment:
 - o Transmettre à Revenu Québec la résolution du Conseil municipal numérisée et accepter qu'elle tienne légalement lieu d'original;
 - o Accepter les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les représentants autorisés;
 - o Déclarer que l'entreprise respecte les critères d'accréditation des représentants professionnels;
 - o Accepter les conditions d'accréditation que l'entreprise doit respecter dans le cadre de l'utilisation de Mon dossier pour les représentants professionnels.

D'accepter que le ministre du Revenu communique à ces employés, par téléphone, en personne, par écrit ou par voie électronique, les renseignements dont il dispose sur la Ville de Pointe-Claire et qui sont nécessaires à l'inscription à *Mon dossier* pour les entreprises ou aux fichiers de Revenu Québec.

2022-044

APPROBATION ET AUTORISATION – MODIFICATION DE L'ENTENTE RELATIVE À DES TRAVAUX MUNICIPAUX INTERVENUE AVEC 9363-9763 QUÉBEC INC. (KUBIK)

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver une modification de l'entente intervenue entre la Ville de Pointe-Claire et 9363-9763 Québec Inc. (KUBIK) concernant la réalisation d'un complexe résidentiel et repousser au 30 novembre 2022 le butoir pour le parachèvement de l'ensemble des travaux et obligations sous la responsabilité du promoteur ;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer l'addenda, pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2022-045

APPROBATION – LA RÉGULARISATION DES DÉPENSES ENVERS CONSTRUCTION DJL ET BAUVAL INC ET UN AMENDEMENT BUDGÉTAIRE

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la régularisation des dépenses envers CONSTRUCTION DJL ET BAUVAL INC., pour la fourniture, sans livraison, d'asphalte chaude pour les travaux d'entretien de chaussées, pour l'année 2021 pour un montant total de 235 413,25 \$, taxes incluses ;

La régularisation des dépenses est débitée dans les postes budgétaires 02-413-01-625 « Asphalte – Réseaux de distribution de l'eau » et 02-415-00-625 « Asphalte – Réseaux d'égouts », tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16845 émis le 23 décembre 2021 ;

D'autoriser un amendement budgétaire pour un montant total de 80 000 \$ provenant du poste budgétaire 02-420-00-419 réparti de la façon suivante :

- 40 000 \$ vers le poste budgétaire 02-413-01-625 ;
- 40 000 \$ vers le poste budgétaire 02-415-00-625.

2022-046

APPROBATION – LA RÉGULARISATION DES DÉPENSES ENVERS FORM-ÉVAL INC.

RÉSOLU :

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement
D'approuver la régularisation des dépenses envers FORM-ÉVAL INC., pour le service de formation sur la machinerie lourde pour le service des Travaux publics pour l'année 2021, pour un montant total de 50 474,03 \$, taxes incluses ;

La régularisation des dépenses est débitée dans le poste budgétaire 02-310-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16969 émis le 22 décembre 2021 ;

2022-047 OCTROI D'UN CONTRAT – ACHAT DE LICENCES D'ABONNEMENTS MICROSOFT, POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour l'achat de licences d'abonnements Microsoft, à MICROSOFT LICENSING GP, pour un montant total de 678 956,06 \$, taxes incluses, pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-138-00-551, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16916 émis le 14 décembre 2021.

2022-048 OCTROI D'UN CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS DE GRAPHISME, POUR L'ANNÉE 2022 AVEC LES ANNÉES 2023 ET 2024 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour des services professionnels de graphisme, à DUVAL DESIGN COMMUNICATION S.E.N.C, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 158 263,09 \$, taxes incluses, pour l'année 2022 avec les années 2023 et 2024 en option, conformément aux documents d'appel d'offres DP210006 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-145-00-419, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-17006 émis le 5 janvier 2022.

2022-049 OCTROI D'UN CONTRAT – COLLECTE PAR CHARGEMENT À GRUE ET TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES PROVENANT DES CONTAINEURS SEMI-ENFOUIS, POUR LA PÉRIODE DU 1 AVRIL 2022 AU 31 MARS 2025

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement D'octroyer un contrat pour la collecte par chargement à grue et transport des matières résiduelles provenant des conteneurs semi-enfouis, à ENVIRONNEMENT ROUTIER NRJ INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 344 791,63 \$, taxes incluses, pour la période du 1 avril 2022 au 31 mars 2025 avec deux années en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP210047 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-420-00-471, 02-420-00-485 et 02-420-00-495, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16932 émis le 17 décembre 2021.

2022-050 OCTROI D'UN CONTRAT – LE NETTOYAGE DES GRAFFITIS ET L'ENTRETIEN DE PROPRIÉTÉ DU TUNNEL DE GOLF, POUR LES ANNÉES 2022 ET 2023 AVEC L'ANNÉE 2024 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'octroyer un contrat pour le nettoyage des graffitis et l'entretien de propriété du tunnel de golf, à GOODBYE GRAFFITI MONTRÉAL INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 50 894,65 \$, taxes incluses, pour les années 2022 et 2023 avec l'année 2024 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP210035 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16938 émis le 17 décembre 2021.

2022-051 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE DIVERS TYPES DE PIERRES, POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 AVEC LES ANNÉES 2025 ET 2026 EN OPTION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison de divers types de pierres, à MELOCHE, division de SINTRA, qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 491 476,73 \$, taxes incluses, pour les années 2022, 2023

et 2024 avec les années 2025 et 2026 en option, conformément aux documents d'appel d'offres TP210032 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-320-00-621, 02-330-00-621, 02-413-01-621 et 02-415-00-621, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16945 émis le 17 décembre 2021.

2022-052 OCTROI DE CONTRATS – LA FOURNITURE ET LA LIVRAISON DE LIVRES EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'octroyer des contrats pour la fourniture et la livraison de livres en français et en anglais, à LIVRES BABAR INC., LIBRAIRIE CLIO, PARAGRAPHE, LIBRAIRIE MONET et LIBRAIRIE RAFFIN, pour un montant total de 295 000 \$, taxes incluses, pour la période du 1 janvier au 31 décembre 2022, conformément aux documents d'appel d'offres LP220001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-702-30-671, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16930 émis le 5 janvier 2022.

2022-053 OCTROI D'UN CONTRAT – DES TRAVAUX D'ABATTAGE DE FRÊNES ET DE RAMASSAGE DE DÉBRIS LIGNEUX, POUR L'ANNÉE 2022

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'octroyer un contrat pour des travaux d'abattage de frênes et de ramassage de débris ligneux, à ÉMONDAGE PLUS INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 389 355,36 \$, taxes incluses, pour l'année 2022, conformément aux documents d'appel d'offres TP220001 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-15-010, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16950 émis le 22 décembre 2021.

2022-054 OCTROI D'UN CONTRAT – LA FOURNITURE DE MATÉRIEL/LOGICIEL AINSI QUE L'AIDE À L'INSTALLATION POUR METTRE EN PLACE LE CONTRÔLE D'ACCÈS POUR TOUTES LES PORTES DU 230, BOULEVARD BRUNSWICK

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'octroyer un contrat pour la fourniture de matériel/logiciel ainsi que l'aide à l'installation pour mettre en place le contrôle d'accès pour toutes les portes du 230, boulevard Brunswick, à SÉCURMAX, SYSTÈMES INTÉGRÉS DE SÉCURITÉ INC., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 70 722,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres IP210019 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-027, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-17035 émis le 12 janvier 2022.

2022-055 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE CHAUDIÈRE, PISCINE 25 VG AU CENTRE AQUATIQUE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement, D'approuver des modifications au contrat intervenu avec MÉCANICATION, pour le réaménagement de la salle chaudière, piscine 25 vg au centre aquatique, pour un montant total de 15 866,55 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 93 456,28 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-410-02-765, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16867 émis le 7 janvier 2022.

2022-056 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE SIGNAUX DE PASSAGES POUR PIÉTONS, TYPE FEUX RECTANGULAIRES À CLIGNOTEMENT RAPIDE (FRCR)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
D'approuver une modification au contrat intervenu avec TRAFIC INNOVATION INC., pour la fourniture et l'installation de signaux de passages pour piétons, type feux rectangulaires à clignotement rapide (FRCR), pour un montant total de 22 439,10 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 97 439,10 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-649, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16958 émis le 23 décembre 2021.

2022-057 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – SERVICES DE DISPOSITION DES MATÉRIAUX SECS ET DES MATÉRIAUX D'EXCAVATION

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
D'approuver une modification au contrat intervenu avec CARRIÈRE RÉGIONALE, une division de BAUVAL, pour des services de disposition des matériaux secs et des matériaux d'excavation, pour un montant total de 196 084,57 \$, taxes incluses;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 1 345 547,13 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-473, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16954 émis le 22 décembre 2021.

2022-058 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET LA MISE EN PLACE D'AMARRAGES DANS LA BAIE DE VALOIS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
D'approuver des modifications au contrat intervenu avec INDY-CO INC., pour la fourniture et la mise en place d'amarrages dans la Baie de Valois, pour un montant total de 21 996,01 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 135 416,63 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-920-21-004, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16932 émis le 5 janvier 2022.

2022-059 APPROBATION – MODIFICATION AU CONTRAT – LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION D'UN AMÉNAGEMENT COMPLET D'UNE REMORQUE ATELIER

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen,
Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement,
D'approuver une modification au contrat intervenu avec LES INDUSTRIES HALRAI INC., pour la fourniture et l'installation d'un aménagement complet d'une remorque atelier, pour un montant total de 6 946,31 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 58 637,79 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-419-02-905, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16936 émis le 22 décembre 2021.

2022-060 APPROBATION – MODIFICATIONS AU CONTRAT – CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU POSTE DE QUARTIER (PDQ5)

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement, D'approuver des modifications au contrat intervenu avec CONSTRUCTION CPB INC., pour la construction d'un nouveau poste de quartier (PDQ5), pour un montant total de 30 642,02 \$, taxes incluses ;

D'autoriser en conséquence la majoration de ce contrat, le faisant passer à un montant total de 6 523 721,68 \$, taxes incluses ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 04-139-02-000, tel qu'il appert du certificat du trésorier n° 21-16920 émis le 16 décembre 2021.

2022-061 REJET DES SOUMISSIONS – REMPLACEMENT DES VITRES THERMOS DU BÂTIMENT SITUÉ AU 230, BOULEVARD BRUNSWICK

ATTENDU QU'un appel d'offres a été lancé pour le remplacement des vitres thermos du bâtiment situé au 230, boulevard Brunswick ;

ATTENDU QUE le service de l'ingénierie et immeubles recommande la rejection des soumissions et de refaire et vérifier les documents de soumissions et de rendre obligatoire la visite sur les lieux ;

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement, DE rejeter les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres lancé pour le remplacement des vitres thermos du bâtiment situé au 230, boulevard Brunswick.

2022-062 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR L'INSPECTION MENSUELLE ET ANNUELLE DES AIRES DE JEUX DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement, D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour l'inspection mensuelle et annuelle des aires de jeux de la Ville de Pointe-Claire, pour l'année 2022 avec quatre années en option, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 21-771-16975 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

2022-063 APPROBATION – CRITÈRES D'ÉVALUATION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR ACCOMPAGNER LA VILLE DANS LA RÉALISATION DU PLAN STRATÉGIQUE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Stainforth, et unanimement, D'approuver les critères d'évaluation devant être employés dans le cadre de l'appel d'offres devant être lancé pour des services professionnels pour accompagner la Ville dans la réalisation du plan stratégique de Pointe-Claire, tels que lesdits critères apparaissent à la section « Description » du dossier décisionnel 22-315-17022 ;

D'utiliser le système d'évaluation et de pondération des offres prévu aux articles 573.1.0.1 et 573.1.0.1.2 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

2022-064 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE DÉCEMBRE 2021

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de janvier 2022, telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, directeur – Ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2022-065 APPROBATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES AU 18 JANVIER 2022

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Stork,
Appuyé par monsieur le conseiller Cowan, et unanimement
D'approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées au
18 janvier 2022, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur
général.

2022-066 LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Stainforth,
Appuyé par monsieur le conseiller Tremblay, et unanimement,
DE lever la séance à 21 h 20.

Tim Thomas, maire

Me Caroline Thibault, greffière